

LECRET N° 71/307 du 18/9/71

Portant nomination des Secrétaires Géné-
raux de Régions.-
--:-

LE PRESIDENT DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

Vu la Constitution,

vu le Décret n° 67-243 du 25 Août 1967 fixant l'organisation administrative de la République, complété par le Décret n° 67-244 du 25 Août 1967 ;

Vu le Décret 68-6 du 4 Janvier 1968 relatif aux pouvoirs des Commissaire du Gouvernement et des Chefs de District notamment à son article 36 ;

Sur proposition du Ministre de l'Administration du Territoire;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont nommés Secrétaires Généraux de Régions les Agents ci-après :

- Pour la Région du Niari : Mr. NGANGA Casimir, Secrétaire d'Administration Stagiaire précédemment Chef de District de Djambala, en remplacement de Monsieur NAKOU-ZEBI Maurice appelé à d'autres fonctions.
- Pour la Région du Pool : Mr. KIMPO Jacques, Administrateur des SAF en service au Ministère des Affaires Etrangères, en remplacement de Monsieur ESSIE Marcel, bénéficiaire d'une bourse de formation idéologique en URSS.
- Pour la Région de la Sangha : Mr. MOUMBOULI Jean-Pierre, Secrétaire Principal d'Administration de 1° échelon en service à la Direction des Finances en remplacement de Monsieur SEMI François appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

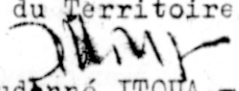
.../...

ARTICLE 3. - Le présent décret qui aura effet à compter de la date de prise de service des intéressés sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 18 SEPTEMBRE 1971


MARIEN NGOUABI.-

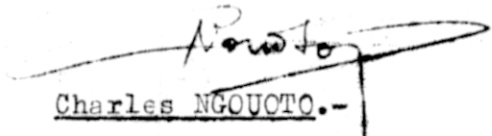
Le Ministre de l'Administration
du Territoire,


Dieudonné ITOUA.-

Le Ministre des Finances et du Budget


Ange-Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Affaires Sociales,
de la Santé et du Travail,


Charles NGOUOTO.-